

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1840-13-2022, 1841-39-2022 ET 1841-42-2023

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 2 mai 2023, les règlements suivants :

Règlement numéro 1840-13-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur des rues Barker et d'Oxford

Ce règlement a pour objet modifier le plan d'affectation des sols d'un terrain vacant anciennement occupé par une usine, afin de passer de l'affectation publique à l'affectation résidentielle haute densité.

Règlement numéro 1841-39-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues d'Oxford et Barker

Ce règlement a pour objet d'autoriser un usage résidentiel de type multifamilial sur le terrain vacant situé dans le quadrilatère des rues Barker, d'Oxford, Larocque et de la voie ferrée.

Règlement numéro 1841-42-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'agrandir la zone Cvb-1 à même une partie de la zone P-3 et de modifier la définition d'établissement d'un secteur de pente forte

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone commerciale Cvb-1 afin d'accueillir un projet commercial sur un terrain vacant, près de la rue Barker et de la voie ferrée, et de changer la définition d'un secteur de pente forte, aux fins de conformité au schéma d'aménagement de la MRC.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 16 mai 2023, date à laquelle il sont entrés en vigueur et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 5 juin 2023.

La greffière,

Julie Lamarche, OMA